

THÈME

- Révision des modalités d'avancement à la classe exceptionnelle
- Chantier classement

L'ESSENTIEL

- Améliorer l'avancement à la classe exceptionnelle avec des décisions concrètes.
- A notre demande, la communication des tableaux de promotion va être revue pour que nous soyons destinataires privilégiés des résultats, conformément aux LDGM et LDGA. Détails à discuter lors des GT - LDG.
- Le ministère ouvre la question du classement lors de l'entrée dans le métier. L'idée est d'améliorer l'attractivité pour les deuxième et troisième carrières.

LE SNALC A INSITÉ SUR...

- Les blocages liés à la création du PPCR dont nous ne sortons pas. Le vrai problème est la fermeture à brève échéance de l'accès au grade.
- L'action sur la clé de répartition entre les 2 viviers est essentielle pour avancer enfin sur l'amélioration des promotions à très court terme. La durée d'occupation des fonctions est le deuxième moyen d'avancer. Attention à l'évolution du périmètre des fonctions. Pour le SNALC, cela doit correspondre à des fonctions au cœur du métier. Par exemple la prise en compte des différentes formes de tutorat. De même l'affectation en CFC et DCG. L'idée d'élargir aux affectations en SEGPA et EREA est à retenir. Cela bénéficiera aux PLP et PE essentiellement.
- Le SNALC défend sa proposition d'élargir au tutorat d'étudiants et de contractuels. Cela concerne beaucoup de collègues, notamment de femmes qui acceptent ces fonctions et dont l'implication n'est pas reconnue.
- Contrairement aux autres organisations, le SNALC est favorable à la diminution de la durée retenue pour les fonctions éligibles au premier vivier. Tous ceux qui s'y opposent le font pour défendre le PPCR qui se fissure de plus en plus.
- Le SNALC reste demandeur de la modification du ratio entre les 2 viviers. Le ministère propose de passer de 20 à 30 % le vivier 2 pour faire diminuer le vivier 1 de 80 à 70%. Pour les corps où les personnels éligibles sont en nombre suffisant (exemple : Professeurs de Ecoles), cela n'aura pas d'effet car il s'agit d'un maximum de 30%, pas d'un quota à atteindre.
- Le ministère reprend la proposition du SNALC faite il y a presque un an qui avait conduit à l'engagement 3 du Grenelle de l'éducation au sujet du classement lors de l'entrée dans le métier. Le SNALC insiste sur l'égalité du classement qui doit se mettre en place pour les 3 concours à savoir le 3^e concours, le concours interne et bien sûr le concours externe qui reste le plus important en nombre de reçus.

L'AVIS DU SNALC

Les conditions d'accès au grade classe exceptionnelle évoluent pour une conclusion pour les opérations de gestion cette année. C'est un point positif. Il n'empêche que cela fait beaucoup d'énergie dépensée pour essayer de replâtrer PPCR. Le SNALC pointe tous les dysfonctionnements qui existent en refusant toute idéologie sur le sujet.

Le classement doit être vu comme un facteur d'attractivité. Les discussions s'ouvrent sur un projet dont le SNALC est à l'origine. Ce projet de départ ne doit pas être dévoyé. À nous de le défendre. Le SNALC pointe en particulier la nécessaire amélioration du classement des anciens non titulaires, notamment au sujet de la quotité de service reprise et sur la durée d'interruption des services. Si l'Éducation nationale prend en compte des emplois privés, ceux qui ont exercé comme contractuels ne doivent pas être délaissés.